

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2016861	Date d'inspection Le 04 novembre 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo 2		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- Les effets personnels portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et sont rangés séparément pour chaque enfant.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur
- Les activités quotidiennes

Il est arrivé un incident au moment de l'inspection de surveillance. Un rappel qu'un rapport d'incident devra être envoyé à la mentore en assurance de la qualité.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé au matin les jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains, des activités dirigées à l'intérieur par exemple l'enfant qui essaie d'écrire sur des étampes son prénom. L'éducatrice est assise avec les enfants et encourage les enfants d'essayer en s'amusant et soutient l'enfant qui a de la difficulté.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 novembre 2025

Date

original signé par
Melanie Theriault Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2025

Date